

<http://www.capecb.fr/>

Communiqué de presse du 10 novembre 2015

#Artisanat / #Bâtiment / #TPE / #Économie / #Noé / #Macron / #PTZ / #Construction

Rencontre Patrick Liébus - Emmanuel Macron,
Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

La CAPEB présente 6 leviers prioritaires pour permettre la relance de l'activité dans le Bâtiment et exprime ses très fortes réserves sur les premières informations diffusées concernant le projet Noé



Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « *La relance du PTZ annoncée par Sylvia Pinel et Christian Eckert hier, est un signal positif. Désormais, nous sommes au rendez-vous de la loi Macron 2 qui se prépare et dont nous allons surveiller l'examen ! L'artisanat du Bâtiment doit aller de l'avant et évoluer, mais avant tout il doit repartir. Pour cela, nous présentons à Emmanuel Macron 6 propositions pour faciliter l'accès aux prêts et aux commandes de marché public, créer les conditions d'une concurrence « juste », optimiser la fiscalité, dynamiser l'ECO PTZ ou encore lutter contre la concurrence déloyale. Ces propositions sont réalistes et nécessaires.* »

Paris, le 10 novembre 2015 -Patrick Liébus, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), a rencontré aujourd'hui Emmanuel Macron, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Dans la perspective de la loi *Macron 2*, il a présenté les six propositions de la CAPEB pour soutenir le secteur de l'artisanat du Bâtiment toujours en crise. Par ailleurs, il a présenté les craintes du secteur à propos de certaines dispositions du projet Noé.



© BERCY

Pour télécharger la photo : cliquez [ici](#).

6 propositions au Ministre de l'Économie pour relancer l'activité des TPE du BTP

Après les déclarations du gouvernement en faveur de la dynamisation du PTZ, et alors que la loi *Macron 2* est en cours d'élaboration, le Président de la CAPEB s'est entretenu avec Emmanuel Macron pour lui proposer **6 recommandations concrètes** en faveur de la **relance de l'activité des TPE du Bâtiment**.

Repères dans l'artisanat du Bâtiment près de 15 000 emplois perdus en 2015, soit plus de 30 emplois par jour,

- 2,5% de l'activité en volume, au 3^e trimestre 2015 par rapport au 3^e T 2014.

Dans un contexte marqué par les difficultés de trésorerie des artisans du Bâtiment, par ailleurs confrontés à une concurrence déloyale ou illégale, et ce alors que les commandes de marchés publics leurs sont toujours aussi difficilement accessibles, la préparation de la loi *Macron 2* est un nouveau rendez-vous que la CAPEB n'entend pas manquer.

A ce titre, Patrick Liébus a présenté aujourd'hui à Emmanuel Macron 6 propositions de mesures concrètes, pour relancer l'activité des artisans du Bâtiment :

1. **Préserver le CITE**, qui rencontre un certain succès auprès des particuliers et commence à produire ses effets. Grâce à lui, les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements est le seul indicateur qui affiche une progression avec 1% au 3^eT2015. Pourquoi se priver d'un levier de croissance ?
2. **Optimiser l'ECO PTZ** : tout en conservant le plafond de 30 000€, en faire un dispositif encore plus souple, mobilisable en plusieurs fois, permettant aux ménages de réaliser un parcours de travaux.
3. **Soutenir la recommandation de la mission parlementaire sur la BPI** (Banque Publique d'Investissement) pour enfin distribuer réellement et directement des prêts aux TPE, pour répondre de manière adéquate aux problèmes de trésorerie des TPE du Bâtiment.
4. **Organiser des « assises » consacrées aux problèmes de trésorerie des TPE**, réunissant les banques, la BPI et les Organisations Professionnelles, afin de sensibiliser les partenaires financiers aux contraintes des artisans en matière de trésorerie, et trouver des solutions adaptées.
5. **Mettre en œuvre un plan d'action fort pour lutter contre la concurrence illégale** à l'image de ce qui a été fait pour les exilés fiscaux. Pour cela, il faut :
 - a. renforcer considérablement les moyens consacrés aux contrôles sur le terrain par un budget spécifique, par une augmentation des effectifs en inspecteurs du travail, etc.
 - b. organiser également des contrôles sur les petits chantiers et ceux réalisés par des particuliers
 - c. mobiliser l'ensemble des services de l'Etat afin de réaliser des contrôles coordonnés pour rendre possible les contrôles durant le weekend, en soirée et les jours fériés
 - d. automatiser l'arrêt des chantiers dès le constat de l'infraction sans limite de temps.
6. **Améliorer la part des TPE dans les marchés publics et rendre l'achat public plus efficace**, par différents moyens :
 - a. Détecter et rejeter systématiquement les offres anormalement basses en rendant obligatoire l'application d'une méthode par les maîtres d'ouvrage publics

- b. exiger dans tous les appels d'offre publics la fourniture et la justification des coûts horaires de main d'œuvre
- c. généraliser les marchés labellisés MPS (Marchés Publics Simplifiés), permettant de réduire drastiquement le nombre d'informations demandées aux entreprises candidates à un marché public
- d. n'autoriser les partenariats publics privés qu'à partir de 50 millions d'euros HT et réintroduire les critères de recours à l'urgence et à la complexité, qui ont été abrogés
- e. renforcer l'aspect coercitif du recours à l'allotissement.

Le projet Noé ne doit pas niveler le secteur artisanal du bâtiment par le bas de l'échelle !

La tenue à Paris de la 21^e conférence sur le climat à laquelle participeront 195 états souligne combien notre pays est attaché à trouver des solutions économiques au réchauffement climatique. Le secteur du bâtiment se mobilise et s'organise pour que ses professions montent en compétence afin d'être en capacité de répondre à ce enjeu. Le Gouvernement soutient ces efforts par une politique d'aide ou d'accompagnement des formations qualifiantes pour les métiers du bâtiment. Il ne faudrait pas qu'un signal contradictoire soit lancé aujourd'hui aux entreprises par une possibilité de déroger aux qualifications. Créer une nouvelle catégorie de travailleurs indépendants articulée à une généralisation des plateformes numériques de mise en relations, ne doit pas s'accompagner d'une baisse de la qualité ni conduire à une deuxième déstabilisation du secteur du bâtiment déjà largement touché par 14 trimestres de baisse d'activité.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, commente : « *Nous sommes confiants dans la volonté d'Emmanuel Macron de tout faire pour défendre nos entreprises artisanales du Bâtiment. Pour cela, nous souhaitons qu'il puisse prendre la pleine mesure de la situation. Certaines annonces telles que la possible réforme du statut d'entrepreneur, laissent présager de la volonté du Ministre à aller de l'avant. Toutefois, à l'heure où les professionnels engagent les efforts pour accompagner la montée en compétence du secteur de la construction-rénovation, la réduction du niveau de qualification requis pour s'installer comme artisan nous inquiète. Tous les métiers du bâtiment doivent suivre entre 10 et 15 formations obligatoires à la santé et à la sécurité, preuve que la protection du consommateur est un enjeu. Nous avons besoin dans nos entreprises avant tout d'emploi qualifié à forte valeur ajoutée. »*

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- et 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »

La CAPEB est aussi sur Twitter : https://twitter.com/capeb_fr

Contacts presse

Hopscotch :

Baptiste Romeuf - Tél : 01 58 65 00 45 - bromeuf@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr